



## VILLENEUVE NAUTIQUE ASSOCIATION — VNA

### Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 février 2024

#### RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**1- Rappel des valeurs de l'association :** VNA a été créée le 6 août 2012, en préfecture de l'Yonne avec pour mission principale de développer l'activité économique et sociale du bassin de Villeneuve par le biais de l'extension du port de Villeneuve ainsi que la création d'une activité de location de matériels nautiques.

**2- Le rapport avec l'environnement, les Conseils d'administration :**

- VNA est en rapport régulier avec les services fluviaux et touristiques des instances territoriales (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, Mairie de Villeneuve qui est administrateur de droit de l'association, VNF Centre-Bourgogne-Nivernais, etc.), avec les principales associations de plaisanciers (ANPEI, Les Amis du Nivernais, Entente du Centre, European barge union, etc...) mais regrette, par contre, de n'avoir jamais, depuis la disparition de Madame M.L. FORT, réussi à avoir un quelconque contact avec les élus et administratifs de la CAGS.

- Les administrateurs de VNA se réunissent tous les premiers mercredi de chaque mois et donc 10 réunions annuelles (hormis août et novembre) et une AG en février.

Avant la séance, nous comptabilisons 27 participants dont 21 adhérentes et adhérents ainsi que 18 pouvoirs pour 68 adhérent(e)s, le quorum est donc respecté.

**3- Le calendrier & historique des activités depuis la création de VNA:**

- Dès 2015, le pôle Tourisme de notre Région organise une réunion en mairie de Villeneuve (avec M. Bouleau à l'époque qui demanda la maîtrise d'ouvrage pour ce projet) afin de voir comment financer et mettre en œuvre ce projet qui reçoit également l'aval de la direction Régionale de VNF mais ensuite, aucune réaction de la mairie malgré nos rappels.

- 2017– Le président du PETR Yonne Nord, Nicolas SORET (relais de la Région) ainsi que VNF actent un plan de développement fluvestre entre Joigny & Misy, dans lequel est inscrit le projet de VNA et notent le financement demandé, 1200 000 euros qui représente 80% du budget total.

- Mars 2019 : Le Conseil Régional vote, en assemblée plénière, le contenu et budget du plan fluvestre et attribue 1200 000 euros au projet de Villeneuve (port, achats des équipements électriques et passerelle sous le pont Nicolas reliant les 2 parties de la rive gauche).

- 2020– notre nouvelle maire nous assure de son intérêt pour le projet et participe à quasiment tous nos conseils d'administrations jusqu'en septembre 2023 ; en outre, elle transmet à la CAGS, comme outils de réflexion, le cahier des charges et budget établi par VNA ; parallèlement, le conseil municipal redonne la MO à la CAGS.

- 2021– en fin d'année, la CAGS inscrit dans son DOB la somme de 1500 000 euros pour le projet de Villeneuve mais reste incertain juridiquement du bien fondé de son rôle de MO.

- 2023– Cette somme disparaît du budget 2023 de la CAGS qui, de plus, n'a pas adressé à la Région BFC de projet et demande de subvention dans le cadre du plan budgétaire régional pluriannuel 2019– 2023.

- **Historique des activités (suite)**

- 2023, 10 aout- La Région confirme à VNA que le plan d'aide 2024/2029 sera bien inférieur au précédent et que les subventions seront beaucoup plus faibles.

### **Interventions**

Nadège NAZE, maire de Villeneuve et nouvellement présidente de l'entité « Sens intense » nous informe que le projet verra vraisemblablement le jour à partir de 2026 ou 2027, et que Conseil d'Agglomération du Grand Senonais (CAGS) sous l'égide du PETR, acte enfin son rôle de Maîtrise d'ouvrage pour le projet de Villeneuve.

- Il est également à noter la participation de VNA aux animations municipales, lorsqu'elle est concernée.

- Cette année encore, nous n'avons pas eu la trésorerie pour rénover les toilettes de la capitainerie, pas plus d'ailleurs que la mairie ; ne pouvant donc réaliser l'animation pour laquelle les fonds VDVA nous ont été accordés en début d'année et souhaitant malgré tout apporter une animation, nous avons fait l'acquisition d'une barque que nous avons très bien équipée d'une propulsion électrique et mis gratuitement à disposition.

- **Autre activité en 2023**

Notre barque est sortie 89 fois cette année, entre juin et septembre, avec un indice de satisfaction de 90 % ; nous continuerons cet usage en 2024 avec néanmoins quelques évolutions si nous avons le budget nécessaire pour cela.

1- souhaitant faire des économies, nous avons choisi un moteur qui n'est pas assez puissant pour 3 à 6 passagers et consommant par ailleurs trop de puissance : prévoir un budget de 7 à 800 euros.

2- la plupart des demandes sont pour les samedi et dimanche après-midi et donc impossibilité de satisfaire certaines

- **Etat des adhérents, membres et autres partenaires:**

- Après une année 2020 très dure par mise en sommeil partiel de l'association du fait du Covid, avec une chute des adhésions de 77 en 2021 à 44 l'année 2022 puis 68 adhérents en 2023 ; il faut reconnaître également une usure des bonnes volontés après 10 ans de péripéties énumérées ci-dessus.

Rappelons ces administrateurs, par ordre alphabétique : Pierre Boudka, Michel Chambin, Elisabeth Frassetto, Jean Pierre Frassetto, Lionel Leblanc. Alain Richer.

- Nous regrettons également la démission de Jeanne Cotel-Melaisne qui, déçue par l'absence de progrès du projet portuaire nous a donné sa démission en octobre : qu'elle soit remerciée pour son engagement depuis de nombreuses années.

- Également démission de Lionel LEBLANC, notre trésorier qui devient commissaire aux comptes de Sens Intense dont Nadège NAZE est devenue présidente, d'où conflit professionnel.

- Le président ,Pierre Boudka, fait appel à 2 candidatures de nouveaux administrateurs : Jacques André HENRI-QUEZ et Bernard TOULLIER sont candidats : sans opposition des participants, ces derniers sont élus à l'unanimité du CA.

- Nous avons calculé que, depuis la création de VNA , nous avons enregistré 529 adhérents nouveaux et 312 adhérents épisodiques : ceci montre bien l'intérêt que portent les habitants du bassin de vie aux activités fluviales et leurs impacts sur l'appréhension des habitants pour l'économie et la dynamique de nos territoires !

- **Remerciements :**

Nous profiterons de ce rapport pour adresser tous nos remerciements à nos adhérentes et adhérents, à notre élu responsable des associations, Monsieur Fernandez, qui répond toujours présent à nos demandes, merci également à nos confrères associatifs et notamment l'ANPEI, qui donnent leur énergie et leur temps à la plaisance et au maintien en bon usage des voies d'eau (quand ils le peuvent).

Pour le conseil d'administration  
Fait à Villeneuve le 10 février 2024.



Le président  
Pierre Boudka

**VILLENEUVE NAUTIQUE ASSOCIATION**

Association loi de 1901 N° W891003785- SIRET: 789 202 629 00026 - APE: 9499Z  
Siège social & correspondance: 2 rue du Canal– 89500 Villeneuve sur Yonne - Email: [vna@orange.fr](mailto:vna@orange.fr)  
<http://www.villeneuve-nautique.com>